

QUELQUES GESTES SIMPLES ...

Votre compteur est le témoin de votre consommation, il vous revient d'en prendre soin et de le surveiller. Un compteur bien entretenu permet d'éviter les fuites lourdes de conséquences sur vos factures.



Goutte à goutte = jusqu'à 135 € / an
Joint mal serré = jusqu'à 400 € / an
Fuite de chasse d'eau = jusqu'à 660 € / an

Nos conseils:

- **Traquez les fuites** non apparentes grâce au relevé de votre compteur. Faites par exemple un relevé le soir, sans consommer d'eau dans la nuit, puis vérifiez le matin si les chiffres n'ont pas changé.
- **Isolez** votre compteur et vos canalisations du gel en les calfeutrant à l'aide de polystyrène ou de gaines isolantes.

Au quotidien...

- Réalisez des économies en vous équipant de chasses d'eau à double flux, de mitigeurs thermostatiques...
- Attendez que votre lave-linge et votre lave-vaisselle soient pleins avant de les faire fonctionner
- Alternez les douches et les bains
- Arrosez votre jardin avec un goutte à goutte
- Ne jetez pas de produits toxiques (huiles de vidange, peintures et médicaments) dans vos toilettes et éviers, portez-les à la déchetterie
- lavez votre voiture dans une station de lavage équipée pour la collecte des eaux usées.

Que faire en cas de fuite ?



- Deux cas de figure peuvent se présenter :

Cas 1 : Le désordre se situe entre votre compteur et votre habitation. Il s'agit d'un problème interne à votre habitation, vous devez contacter un plombier. Le service de l'eau ne peut pas intervenir dans une propriété privée.

Cas 2 : Le désordre se situe après le compteur vers le domaine public. Vous pouvez contacter le service de l'eau 24h/24 et 7j/7.

Assurez-vous que Bayeux Intercom est bien le gestionnaire de l'eau sur votre secteur.

Des réponses à vos questions

Un technicien de Bayeux Intercom est-il muni d'une carte professionnelle ?

OUI. N'hésitez pas à lui demander.

Ma situation familiale change. Dois-je prévenir les services de Bayeux Intercom ?

OUI. En cas de naissance, mariage, divorce, décès... il est important d'informer les services qui pourront échanger avec vous sur les conséquences sur votre consommation et votre facture.

Combien consomme en moyenne une famille de 4 personnes ?

En moyenne, une famille de 4 personnes consomme 160 m³ d'eau par an, soit environ 40 m³ par personne et par an.

Comment est répartie ma consommation d'eau ?

La consommation des foyers français est répartie comme suit :

- 39 % baignoires et douches	- 20 % W.C
- 12 % linge	- 10 % vaisselle
- 6 % cuisine	- 6 % divers
- 6 % voiture et jardin	- 1 % boisson

EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site :



www.bayeux-intercom.fr

NOUS CONTACTER

Par téléphone :

02.31.51.63.00

Par mail :

facturation@bayeux-intercom.fr
siege@bayeux-intercom.fr

Par fax :

02.31.51.63.05

En cas d'urgence :

(en dehors des horaires d'ouverture des bureaux)

Le service de l'eau : 06.18.05.06.25

Le service de l'assainissement : 06.07.14.92.61



Mode d'emploi

Votre eau au quotidien



www.bayeux-intercom.fr

COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Qu'y trouve t'on ?

- 1 Les coordonnées du service eau potable et assainissement pour nous joindre en cas d'urgence.
- 2 Votre référence abonné à rappeler lors de chaque contact
- 3 Le numéro de la facture
- 4 Le détail du montant
- 5 Le montant à régler et la date limite de paiement

Que payez-vous ?

- A** La distribution de l'eau potable
 Cette rubrique comprend l'abonnement (terme fixe) et la redevance selon la consommation. L'abonnement est destiné à couvrir les charges fixes du service, notamment le puisage et l'acheminement de l'eau jusqu'au domicile. La consommation, proportionnelle au volume consommé en m³, est relevée sur votre compteur.

- B** La collecte et le traitement des eaux usées
 Applicables aux seuls abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif ("tout à l'égout"), cette redevance finance la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration. Cette redevance est basée sur le volume d'eau consommé.

- C** La lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux

Les redevances « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux de collecte » sont perçues par Bayeux Intercom et reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (qui en fixe le tarif), établissement public qui veille à la préservation de la ressource en eau et à la lutte contre la pollution.

Quand la recevez-vous ?

Si vous êtes mensualisés, vous recevez chaque année une facture de solde. Sinon, vous recevez chaque année 2 factures, une facture estimée et une facture dite réelle, après relevé de compteur.

Bayeux intercom
 l'agence communale
 Service
Eau Potable & Assainissement
 94, rue Saint Patrice - B.P. 62070
 14406 BAYEUX CEDEX
 Tél : 02 31 51 63 00 - Fax 02 31 51 63 05
 E-mail : facturation@bayeux-intercom.fr

ACCUEIL ADMINISTRATIF :
 du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
 En cas d'urgence : Tél 06 18 06 06 25 (Service eau)
 Tél 06 07 14 92 61 (Service assainissement)

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
 Réf. Facture : 2011 du 13/05/2011

Consommation : 120 m³

Montant T.T.C. : 510,99 €

TOTAL de la FACTURE : 510,99 €

PAIEMENT
 Moyens de paiement : 5

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2011

Nbre	Libellé	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.		Taux T.P.A.	Montant € T.V.A.	Montant € T.T.C.
				Index	Index			
	Distribution de l'eau							
	TERME FIXE 15 MM							53,58
	Consommation	30 m ³	0,8856	26,09	550		1,47	28,16
		90 m ³	0,9207	82,86	550		4,56	87,42
	Collecte et Traitement des eaux usées							256,88
	ASSAINISSEMENT	120 m ³	2,0291	243,48	550		13,39	256,88
	Organismes Publics							84,25
	Redevance Pollution domestique	120 m ³	0,3890	45,98	550		2,53	48,49
	Redevance pour modernisation des réseaux collectifs	120 m ³	0,2880	34,56	550		1,90	36,46
	TOTAL A PAYER							510,99

Précision...

Bayeux Intercom n'alimentant pas toutes les communes en eau potable, certaines factures ne comprennent que l'assainissement. Pour savoir de qui dépend votre commune concernant l'eau potable, rendez-vous sur www.bayeux-intercom.fr

PAIEMENT DE VOTRE FACTURE

La mensualisation



Pour bénéficier de la mensualisation, il suffit de retourner un exemplaire du contrat de mensualisation, l'imprimé demande et autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB, le tout signé.

Téléchargement sur le site de Bayeux Intercom ou demande auprès du service facturation de Bayeux Intercom.

Le Titre Interbancaire de Paiement



Le TIP permet de limiter les démarches administratives, il remplace le chèque ; autorisation ponctuelle de prélèvement, il n'est valable que pour la somme indiquée sur votre facture et ne fonctionne qu'avec votre signature. Pensez impérativement à le dater et le signer, et à joindre un RIB lors de la première utilisation.

Chèque ou espèces



Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public et à adresser à l'aide de l'enveloppe jointe, accompagné obligatoirement du TIP non signé.

Le paiement en espèces ou par carte bancaire est possible directement à la Trésorerie Principale de Bayeux, avenue vallée des prés, 14400 Bayeux.

VOUS DEMENAGEZ ?

La démarche à suivre

Pensez à avertir nos services afin de résilier votre contrat. Vous devrez nous communiquer :

- l'index du compteur à la date de votre départ
- votre nouvelle adresse
- les coordonnées et la date d'arrivée de votre successeur si vous en avez connaissance.

Nous vous ferons parvenir votre facture de solde dans les 2 mois suivant votre résiliation.